

Présentation du projet Cap décarbonation.

Participants :

Adisson Emmanuel, Versalis France
Ansart Thierry, Air Liquide
Cousin Luc, EQIOM
Codron Sylvain, EQIOM
Depuydt Arnaud, DREAL
Dereux Thierry, FNE HdF
Grigis Sébastien, LHOIST Chaux et dolomie du Boulonnais
Kolczynski Christian, LHOIST Chaux et dolomie du Boulonnais
Lefrancois Grégory, SPPPI
Lepoint Camille, SPPPI
Leroux Francis, CCI LITTORAL
Lestringuez Anne, CCIGL
Macke Vinciane, SPPPI
Marle Pierre, VP CCHF -
Rousseau Guillaume, Air Liquide
Stievenard Jean Michel
Warzee Luc, DK LNG
Debove Gilles, Mairie de Nordausques
Selingue Denis, DIR Nord
VERSHEURE Dominique
Carlier, GPMD
Moeneclaey Léopold, GPMD
BANCO Virginie, Sous-préfecture de Dunkerque
Pages Mme la Sous- préfète de Saint Omer
Muys Christian, MNLE
Castel Fabienne, Mairie de Mardyck
Lemaire Manon, DK LNG
Cools Manon, Medef
Delalande Fannie, Medef
Duvivier Cyrille, CD62
Prudhomme Emma, Sous-préfecture de Saint Omer
Sapion Matthieu, Euretem

Excusés :

Monsieur Ludovic Loquet, Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale
Monsieur Christian Leroy, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Monsieur Montagne, CUD
Monsieur Christian Poirer, CD59
Monsieur Éric Gens, Maire de la Ville de Bourbourg
Monsieur Patrice Vergriete, ancien Ministre et Président de la Communauté urbaine de Dunkerque
Mairie-de-tournehem - Mr le maire

Maire de Coudekerque Branche
Marie-Claude Lermytte, Sénatrice du Nord, Conseillère régionale
Monsieur Bocquillon, CUD
Mr Lefebvre Sylvain
Monsieur Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts-de-France
Mr Mignonet

Introduction :

Mme Pages démarre la réunion sur le projet "Cap Décarbonation", un projet stratégique visant à réduire les émissions de CO₂ issues de l'industrie, en lien avec les objectifs de neutralité carbone de la France pour 2050 et la réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Elle rappelle que 20 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'industrie française. Le projet concerne deux départements (Nord et Pas-de-Calais) et implique les entreprises EQIOM et LHOIST. Ces dernières installeront des unités de capture du CO₂ sur leurs sites industriels, avant de le transporter par canalisation, de le liquéfier, puis de le séquestrer en mer.

Elle souligne l'importance de ce type de réunion pour informer les acteurs locaux sur les étapes et l'impact de ce projet d'envergure interdépartementale. Enfin, elle déplore le faible nombre de participants, malgré l'importance du sujet pour les particuliers, les entreprises, et les collectivités.

Le projet est porté par cinq maîtres d'œuvre principaux : EQIOM, LHOIST, Dunkerque LNG, Air Liquide, et RTE. Ces entités jouent un rôle central dans la réalisation du projet, chacune contribuant selon son domaine d'expertise.

Le projet évoqué vise à réduire 1.5 millions de tonnes de CO₂ rejetées dans l'atmosphère. Cette initiative répond à un enjeu majeur lié aux industries qui sont, par nature, fortement émettrices de gaz à effet de serre.

Elle salue le représentant de la commission de la participation du débat public est présent pour cette réunion. Madame la Sous-préfète rappelle qu'une concertation publique a eu lieu jusqu'à la fin de juillet 2023.

Elle laisse la parole aux maîtres d'ouvrage de ce projet en commençant tout d'abord par un rappel du projet Cap Décarbonation par Mr Rousseau, Mr Codron et Mr Kolczynski.

[20241010 Cap-Decarbonation réunion-SPPPI](#)

Mr Muys souleve le sujet des risques sismiques liés à la séquestration de CO₂. Il demande si des études spécifiques ont été menées pour évaluer ces risques, notamment concernant les sites de stockage.

Mr Codron répond qu'il existe des études sur les sites de stockage pour ne pas entraîner des conséquences sur les failles géologiques et le système sismique environnant.

Mr Dereux a une question concernant le transfert de CO₂ en France. Il est précisé que le choix n'est pas encore définitif. Il demande de faire un rappel sur la réglementation internationale en matière de transfert de CO₂, ainsi que d'apporter des précisions sur les coûts associés à ce processus.

Mr Codron explique que la réglementation repose sur un protocole, selon lequel le CO₂ est considéré comme un déchet. En ce qui concerne le transfert de déchets, il existe deux options : soit un accord global est mis en place, soit des accords sont négociés au cas par cas.

Il précise que l'objectif est de garder une certaine flexibilité concernant les droits de stockage afin de pouvoir optimiser les coûts globaux. Cela inclut la gestion des intervenants et la filtration des prix liés au stockage. En ce qui concerne les coûts, le stockage du CO₂ est actuellement estimé à environ 220 € par tonne. Il est également mentionné que les quotas d'émission jouent un rôle important dans la gestion des coûts, et que ces quotas, actuellement autour de 60 € par tonne de CO₂, pourraient évoluer. Une question se pose sur l'impact de la disparition des quotas gratuits et la nécessité de prendre en compte ces coûts globaux dans le cadre du marché des quotas.

Dans le cas des cimentiers, un certain nombre de quotas seront nécessaires, et qu'ils devront être achetés, en raison de la réduction progressive de l'offre par rapport à la demande. En effet, l'offre de quotas étant restreinte, alors que la demande reste forte, cela entraînera une augmentation des prix des quotas de CO₂. L'objectif de l'Europe est donc d'augmenter progressivement le prix de ces quotas, afin d'inciter les industriels et les émetteurs de CO₂ à mettre en place des projets de réduction des émissions, comme la capture et le stockage du CO₂. Cela permettrait ainsi de limiter l'achat de quotas tout en continuant à produire de manière plus durable.

Madame Pages explique qu'il existe un parallèle entre la dépendance à l'électricité et la dépendance au marché des quotas de CO₂. Lorsqu'on est dépendant de l'électricité, on est tributaire du marché, mais lorsqu'on parvient à s'en détacher, on n'est plus soumis à ses fluctuations. De même, le fait d'être dépendant des prix des quotas expose les industriels à des risques liés à l'évolution de ces prix. Il est donc essentiel que les industriels anticipent ces évolutions pour devenir moins vulnérables aux fluctuations du marché.

M. Muys pose une question sur le retraitement des eaux, et M. Codron répond que des études sont en cours, ce qui l'empêche de fournir davantage d'éléments à ce sujet pour le moment.

Mr Leroux partage l'interrogation de Mr Muys : comme existe un autre site proche, notamment les carrières du Boulonnais, où de nombreuses ressources en eau sont disponibles, et où les besoins industriels sont également importants. Il est mentionné qu'il aurait été pertinent d'intégrer ces ressources dans le projet actuel, notamment en réfléchissant à l'utilisation de conduites déjà prévues, pour envisager une solution permettant de récupérer et de transporter l'eau vers la région de Dunkerque.

Mr Selingue apporte une précision concernant le tracé de RTE qui reste à définir exactement.

Mr Dereux demande si les inquiétudes des riverains ont été prises en compte concernant les transports par camion ?

La réponse de Mr Codron est qu'il n'est pas possible de trouver des solutions pour les camions des autres. La demande pour la rue Magot, qui est principalement citée. Leur trafic s'arrête avant cette rue.

Mr Muys demande quels sont les risques liés aux canalisations à l'intérieur de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les canalisations qui transportent du CO₂.

Mr Codron explique que le CO₂ n'est pas toxique en soi, mais qu'il peut prendre la place de l'oxygène dans l'air. Si le CO₂ est présent en quantité importante, cela entraîne un manque d'oxygène. Toutefois, les effets sont généralement limités à court terme. À long terme, il y a des risques d'augmentation des effets de combustion dans des environnements confinés, mais ces risques restent, dans l'ensemble, relativement limités.

Sébastien GRIGIS, directeur d'usine chez LHOIST et Christian KOLCZYNSKI, responsable environnement, pour la présentation du projet CalCC de LHOIST.

[20241010 Cap-Decarbonation réunion-SPPP](#)

Mr Dereux pose une question concernant la nature de la biomasse utilisée, avec un intérêt particulier sur son origine et ses caractéristiques. Il est mentionné qu'il y a actuellement des travaux en cours au sein de la commission, afin de mieux comprendre l'impact et les détails de cette biomasse.

Mr Grigis précise que les biomasses chez LHOIST sont des pelets de bois. L'objectif de diversifier les sources d'approvisionnement permettant de ne plus utiliser le charbon depuis aout 2022.

Mr Muys demande si dans le cadre du projet, des bassins à décantation sont utilisés pour le rejet dans un milieu naturel et s'il est possible d'augmenter la capacité de stockage en optimisant l'espace disponible. La question porte également sur la possibilité d'implanter des mesures compensatoires, comme l'ajout de certaines espèces spécifiques, afin d'améliorer la biodiversité dans le secteur. Il est suggéré que cela pourrait redonner de la richesse biologique à l'environnement local, en intégrant des solutions telles que la plantation d'arbres ou d'autres initiatives de restauration écologique.

Mr Kolczynski répond qu'il existe déjà deux bassins de décantation sur le site, utilisés pour traiter les eaux pluviales qui peuvent être chargées en matières en suspension. Ces eaux sont actuellement traitées pour être rejetées dans un milieu naturel, et les bassins servent à réguler ce processus.

Concernant l'augmentation de la capacité de stockage, il est prévu d'installer deux nouveaux bassins de décantation pour augmenter la surface de traitement et ainsi permettre une meilleure récupération des eaux. L'étude d'impact inclut une analyse de la capacité de ces bassins à recevoir les rejets supplémentaires tout en respectant les normes environnementales.

En ce qui concerne les mesures compensatoires, des écologues suivent de près la situation pour protéger la biodiversité. Un mode opératoire détaillant les actions à entreprendre figure dans le dossier, et il est précisé que l'ensemble des actions de préservation se fera sur des terres appartenant au projet, assurant ainsi un suivi strict des pratiques écologiques.

Mr Muys s'interroge suite à la présentation d'un nouveau projet d'une usine à chaux à Dunkerque impliquant 4 fours, il est mentionné que 40% de la production actuelle est concernée par ce projet.

Il est souligné que le bilan carbone de ce projet est perçu comme très négatif pour les parties prenantes. En outre, il est fait état d'une solidarité régionale entre les communes rurales du Nord et du Pas-de-Calais, avec une inquiétude quant à l'impact environnemental global.

Mr Kolczynski reconnaît que la question soulevée est effectivement problématique. En conclusion, il est reconnu que c'est un point important à prendre en compte, et une réflexion est en cours pour trouver une solution face à cette situation, en tenant compte du réalisme du projet.

Mr Gigris déclare depuis plus de 60 ans, les approvisionnements n'ont jamais failli quelles que soient les circonstances. Il suit de près ce projet.

Mr Muy précise que la concurrence sur un territoire donné, en suggérant qu'il serait plus judicieux de privilégier un projet qui soit localement implanté et soutenu. Cela est en contraste avec des projets extérieurs qui pourraient nuire à l'équilibre économique et social du territoire.

Concernant les projets en cours, il a été mentionné deux initiatives : des projets liés à des batteries. De nombreux projets sont également repris par des acteurs tels que Eramet Suez, cela soulève des interrogations sur l'utilisation des fonds publics et la rentabilité réelle de ces investissements.

L'intervenant a aussi fait remarquer que, dans ce contexte, la question de la compatibilité entre les projets et les intérêts des élus et des politiques doit être sérieusement analysée.

Mr Stievenard souligne qu'il a participé à des concertations pour plusieurs projets, y compris ceux de Dunkerque et d'autres sites. Il a mentionné qu'une phase préalable de concertation assez intense a été mise en place, où les porteurs de projets ont été contraints de partager l'intégralité de leur réflexion, de résoudre toutes les questions en suspens et d'ajuster leur proposition initiale en conséquence.

Concernant les projets concurrents, il a précisé qu'un projet coûterait 100 millions d'euros, mais qu'il ne ferait pas l'objet d'une concertation préalable obligatoire. En effet, cette concertation n'est obligatoire que pour les projets dépassant les 600 000 000 euros. Toutefois, il a rappelé que la législation permet à des associations ou des parties prenantes de saisir les autorités pour demander qu'une concertation soit organisée, même si le projet a déjà été officiellement déposé.

Mr Dereux précise qu'étant des bénévoles, ils vont essayer de consacrer du temps pour faire l'étude de la demande.

Mr Marle précise que lors de la présentation du projet, M. Loiseau, le sous-préfet de Dunkerque, était présent, ce qui montre l'implication de l'État dans le processus. Sa présence souligne également que l'État était représenté et actif dans les discussions et évaluations liées au projet.

Mr Muys précise ne pas avoir eu le temps d'analyser la présentation proposée tardivement.

M. Stievenard semble suggérer qu'il y a probablement des influences ou des acteurs, tels qu'ArcelorMittal, qui pourraient jouer un rôle important dans le projet.

Luc WARZÉE, Directeur technique chez Dunkerque LNG, Guillaume ROUSSEAU, directeur de projet chez Air Liquide et Thierry ANSART, Chef de projet industriel chez Air Liquide, pour la présentation du projet d'Artagnan.

[20241010 Cap-Decarbonation réunion-SPPPI](#)

Mr Adisson a une question qui porte sur le dimensionnement des canalisations dans le cadre du projet, et si celles-ci ont été préparées uniquement pour Egiom et Lhoist, ou si elles sont dimensionnées de manière à permettre à d'autres industriels de se connecter à ce réseau à l'avenir.

Mr Ansart précise que l'objectif n'est pas de doubler les capacités des canalisations, mais plutôt de les dimensionner de manière à permettre des développements futurs. Cela signifie que les infrastructures sont conçues pour accepter une extension ou des connexions futures, bien que cela ne soit pas prévu immédiatement.

Actuellement, aucun autre industriel n'a été identifié dans la région du Pas-de-Calais qui pourrait être amené à se connecter au réseau de canalisations. Cependant, il existe des industriels situés plutôt du côté de Dunkerque, qui pourraient éventuellement avoir des besoins similaires à l'avenir.

Mr Muys demande des détails sur le dimensionnement et les aspects techniques du projet, notamment concernant la canalisation d'eau, l'alimentation en eau, et les zones de captage entre Houles, Moules, Dunkerque, et les zones environnantes. L'interrogation semble porter sur plusieurs points :

1. L'outil et le dimensionnement des canalisations : Est-ce qu'il y a des partenariats techniques ou des collaborations avec des entités publiques ou privées, telles que des chambres de commerce ou des acteurs industriels, pour assurer une gestion efficace et durable de l'eau et du réseau de canalisation ?
2. Les zones de captage : Il s'agit de savoir si un corridor technique a été prévu pour gérer ces zones d'approvisionnement, en particulier pour l'alimentation en eau.
3. Les efforts de décarbonation : Existe-t-il des engagements ou des contacts avec des industriels en Europe qui seraient intéressés par des solutions permettant de réduire les émissions de CO₂ (décarbonation) ou de se raccorder à des réseaux industriels existants ? Cette question porte aussi sur la recherche de solutions électriques pour décarboner les activités industrielles.

Mr Ansart répond que le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) crée et encadre des "couloirs techniques" dans lesquels sont installées de nombreuses canalisations et lignes électriques. Ces zones sont conçues pour intégrer diverses infrastructures et faciliter la gestion de l'espace pour les projets industriels. Ces couloirs permettent de regrouper les réseaux de manière coordonnée, tout en assurant la sécurité et le respect des normes environnementales et techniques.

Mr Muys pense qu'il serait important d'avoir plus de détails sur la profondeur exacte et sur les études environnementales liées à l'excavation de sable et à l'impact sur la mer.

Mr Ansart répond qu'il y a une certaine flexibilité dans le projet pour ajuster la capacité de stockage en fonction des besoins à venir, notamment en termes de réservoirs et de sphères. Cela permet de mieux gérer le stockage et le transport des marchandises par voie maritime, en s'adaptant aux fluctuations de la demande ou de la capacité des navires.

Il précise que la profondeur de la Darse est actuellement de -15 mètres, ce qui permet de recevoir les méthaniers sans problème. Des dragages sont effectués deux fois par an pour maintenir cette profondeur et éviter tout blocage pour les méthaniers. Cette maintenance régulière est réalisée en collaboration avec le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) pour garantir que la profondeur reste adéquate pour les opérations. La synergie entre les différents acteurs permet de maintenir cette capacité de manière efficace.

Mr Muys aimerait connaître les intentions d'Arc sur la décarbonation, c'est-à-dire la réduction des émissions de CO₂ dans le processus industriel.

Me Pages précise que l'impératif de décarbonation est effectivement un objectif important, mais les industriels, comme Arc, ont également un fort souhait de réduire leurs émissions de CO₂. Cependant, il leur appartient de

décider des dispositifs et solutions qu'ils souhaitent adopter pour atteindre cet objectif. Arc, comme d'autres entreprises, doit s'intégrer dans un écosystème en pleine transition énergétique.

Ce sujet pourra être abordé plus en détail dans des discussions futures concernant les projets d'Arc.

La différence entre le projet d'Arc et d'autres industriels réside dans la source des émissions de CO₂. Ici les émissions proviennent du processus de transformation du calcaire, ce qui nécessite des solutions comme le captage et le stockage du CO₂ (CCS) pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Alors que d'autres industriels se concentrent principalement sur la réduction des émissions liées aux combustibles.

La décarbonation est non seulement une nécessité environnementale pour les industriels, mais aussi un enjeu de compétitivité. À l'avenir, les clients porteront une attention croissante à la manière dont les produits sont fabriqués et à l'empreinte carbone des processus de production. L'industriel qui aura anticipé la réduction de ses émissions, même sans atteindre la neutralité carbone, sera probablement mieux placé que celui qui aura pris du retard sur ce sujet. Cependant, le sujet de cette réunion ne porte pas spécifiquement sur le cas d'Arc, qui n'est pas présent ce soir.

Madame Pages précise qu'il y aura d'autres moyens de consultation, notamment les enquêtes publiques. Actuellement, nous sommes dans un cadre de concertation plus informel, mais une fois l'enquête publique lancée, les citoyens pourront consulter les documents, exprimer leurs avis et formuler leurs remarques.

Mr Stivenard rappelle qu'ils sont actuellement dans une phase de concertation continue, qui fait suite à une concertation préalable. Cette phase permet encore des rencontres, et des informations sont partagées avec le public. Cependant, dès que l'enquête publique commencera, elle sera régie par la réglementation, et un rapport sera fait à la fin du mois d'octobre. Il a également été souligné que l'État continuera à jouer un rôle dans la communication autour de ce projet, garantissant un flux d'informations tout au long de sa mise en œuvre.

Des instances de suivi, telles qu'un comité de suivi de site, ont été mises en place, permettant ainsi une meilleure gestion de l'information et une surveillance continue du projet. Il a été mentionné que ce projet, même s'il est encore à ses débuts, a nécessité de nombreuses démarches et doit encore être expliqué à la population pour assurer une compréhension et une transparence complètes.

Enfin, la nécessité de donner de l'attention à tous les projets, y compris ceux déjà bien entamés, a été soulignée, afin de garantir que les citoyens et les instances concernés soient toujours informés des évolutions et des ajustements à venir.

Madame Pages remercie les équipes d'EQIOM, LHOIST, Dunkerque LNG et Air Liquide pour la qualité de leur présentation ainsi que les échanges.

